



SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit:	Séries Austinite
Nom et synonymes du produit :	Austinite 15, VX-100, VX-101, Séries Austinite WR, Séries Austinite HE
Usage prévu du produit:	Comme un explosif commercial
Utilisateurs prévus:	Réservé uniquement pour l'utilisation strictement professionnelle par du personnel qualifié et formé pour la manipulation et l'utilisation sécuritaire du produit.





Nom, adresse, et numéro de téléphone de la partie responsable:

Austin Powder Company 25800 Science Park Dr. Cleveland, OH 44122
216-464-2400 pendant les heures normales des affaires
877-836-8286 - sans frais - 24/7
www.austinpowder.com

Numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence - CHEMTREC – Sans frais - 24/7 :

800-424-9300 (CANADA et É.U.)
1-703-527-3887 (INTERNATIONAL et MARITIME)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS



Classification de la substance ou du mélange:

Code	Classification du danger	Catégorie de danger
H205	Explosifs	Division 1.5
H227	Liquide combustible	4
H272	Matières solides comburantes	3
H303	Toxicité aiguë, orale	5
H315	Corrosion / irritation cutanée	2
H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2A
H333	Toxicité aiguë, inhalation	5
H335	Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires	3

Éléments de l'étiquetage

Danger



Mentions de danger

Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
 Liquide combustible
 Peut aggraver un incendie; comburant
 Peut être nocif en cas d'ingestion
 Provoque une irritation cutanée
 Provoque une irritation des yeux
 Peut être nocif par inhalation
 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence - Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition – Ne pas fumer.
 Ne pas respirer les poussières ou les fumées.
 Éviter les abrasions, frottements, meulage, impacts ou chocs.
 Suivant la manipulation, se laver soigneusement les mains et toutes les zones ayant été exposées.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 Porter un équipement de protection des yeux et des gants de protection.
 EN CAS D'INGESTION: obtenir immédiatement de l'aide médicale. NE PAS faire vomir.
 En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux. Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant réutilisation.
 EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne affectée à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des soins médicaux.
 En cas d'exposition prouvée ou suspectée ou en cas de malaise : obtenir des soins médicaux



Entreposer sous clé, dans un endroit bien ventilé et en conformité avec tous les règlements applicables.

Éliminer tout contenu, contenant conformément aux lois et règlements applicables.

Autres dangers:

En cas d'incendie. Danger d'explosion. Évacuer la zone. **NE PAS** tenter de combattre l'incendie lorsque celui-ci atteint les explosifs.

La réaction d'exposition peut être aggravée pour ceux ayant des problèmes préexistants aux yeux, des maladies de peau ou respiratoires. Provoque de la méthémoglobinémie. La méthémoglobinémie réduit la capacité du sang à transporter l'oxygène et provoque des symptômes tels que des étourdissements, somnolence, maux de tête, souffle court, coloration bleuté des lèvres et de la peau, accélération du battement cardiaque, perte de connaissance et possiblement la mort.

Toxicité aiguë inconnue: non disponible

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)
Nitrate d'ammonium	Numéro CAS: 6484-52-2	85-95%
Carburants, diesel, no.2.	Numéro CAS: 68476-34-6	4-6%
Aluminium	Numéro CAS: 7429-90-5	0-10%
Gomme de guar	Numéro CAS: 9000-30-0	0-5%
Carboxyméthylcellulose de sodium	Numéro CAS: 9004-32-4	0-5%

SECTION 4: PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Généralités: ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin et montrer l'étiquette si possible.

Inhalation: lorsque les symptômes se présentent : vous déplacer à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Rester au repos dans une position où il est confortable de respirer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau: laver avec de l'eau et du savon les zones affectées. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Contact avec les yeux: rincer avec prudence à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contacts s'il y en a et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin

Les symptômes et les effets les plus importants, à la fois aigus et retardés:

Inhalation: peut causer de l'irritation des voies respiratoires. Les symptômes incluent: éternuements, toux, sensation de brûlure dans la gorge avec sensation de rétrécissement du larynx et difficulté à respirer.

Contact avec la peau: peut causer une faible irritation cutanée. Les symptômes incluent : rougeurs, douleur, enflure, démangeaison, brûlure, sècheresse et dermatite. La réaction d'exposition peut être aggravée chez certains individus et les effets irritants ou les réactions allergiques peuvent être plus sévères.



Contact avec les yeux: peut provoquer une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure : rougeurs, douleur, enflure, démangeaison, brûlure, vision larmoyante et floue.

Ingestion: ingérer du nitrate d'ammonium peut causer de la méthémoglobinémie. La manifestation initiale d'une méthémoglobinémie est une cyanose, caractérisée par des lèvres - la langue et des muqueuses tournant au bleu marin et une couleur gris ardoise de la peau. La manifestation ultérieure se caractérise par des maux de tête, des faiblesses, de la difficulté à respirer, de l'étourdissement, de la stupeur, de la détresse respiratoire et la mort dû à l'anoxie. Lorsqu'ingéré, les nitrates peuvent convertir en nitrites sous l'action de la flore intestinale. Les signes et symptômes d'un empoisonnement aux nitrites incluent la méthémoglobinémie, des nausées, des étourdissements, une augmentation du rythme cardiaque, perte de connaissance et possiblement de la stupeur.

Symptômes chroniques: peut causer l'irritation des voies respiratoires. L'exposition peut abîmer les organes.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: en cas d'exposition, de préoccupations ou si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES EN CAS D'INCENDIE

NE PAS lutter contre des incendies impliquant des explosifs

Il y a un très grand risque que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner surtout s'ils sont confinés

Évacuer la zone d'un rayon d'au moins un (1) mille s'il y des explosifs impliqués dans l'incendie. Une évacuation est recommandée aussi lorsque le feu initial - où il n'y a aucun explosif impliqué - devient trop intense. On peut utiliser des extincteurs standards pour éteindre les incendies sans explosifs, comme pour l'équipement électrique ou les pneus.

De l'eau peut être utilisée pour refroidir les explosifs qui ne sont pas impliqués dans le feu initial.

Consulter le plus récent guide d'intervention d'urgence (GIU), guide 140 pour plus d'informations.

Agents extincteurs

Produits extincteurs appropriés:

aucun

Produits extincteurs inappropriés:

pour éteindre des feux à proximité d'explosifs, il ne faut pas utiliser de produits chimiques secs, de mousses, de vapeur ou des dispositifs d'étouffement car ils sont inefficaces et peuvent au contraire causer des explosions.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: il y a un danger imminent que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution: avant d'intervenir, il est recommandé de connaître tous les lieux ainsi que les quantités d'explosifs qui sont entreposés près de l'incendie.

Protection lors de la lutte contre l'incendie: lors de l'intervention initiale pour le feu n'impliquant pas d'explosifs, il faudra suivre les bonnes pratiques d'intervention spécifiques aux différentes substances qui y sont impliqués.

Produits de combustion dangereux: aucun produit inhabituel de combustion n'est attendu. Toutefois, il y aura des fumées toxiques.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générale: contacter le fabricant ou CHEMTREC.
Ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues et éliminer toute source ou objet pouvant créer des étincelles ou des flammes.

Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection: utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence: isoler la zone et évacuer le personnel non nécessaire.

Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection: munir l'équipe de nettoyage avec la protection approprié (EPI)

Procédures d'urgence: arrêter l'écoulement si c'est sécuritaire de le faire. Aérer la zone.

Précautions d'urgence: éviter de rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contacter le fabricant ou CHEMTREC

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire**

Dangers additionnels en cours de fabrication, d'utilisation, d'entreposage : ne jamais chauffer des explosifs sous confinement. Avant d'utiliser ce produit à des températures plus élevées, il est crucial que le procédé soit d'abord évalué en profondeur afin de s'assurer que des conditions d'opération sécuritaires soient établies et respectées. Pour les "permis de travaux à chaud", toujours respecter les requis décrits dans OSHA 29 CFR 1910.252.

Mesures d'hygiène: manipuler conformément aux procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail. Toujours laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures Techniques: peut être corrodant au métal. Interdiction de fumer et d'utiliser des équipements non autorisés qui produisent des étincelles ou des flammes. Tenir à l'écart des flammes nues.

Conditions d'entreposage:

l'entreposage devra être inspecté régulièrement par une personne qualifié qui est apte à identifier les dangers potentiels et qui s'assure que toutes les mesures de contrôle de sécurité et de sureté soient mises en œuvre correctement. Tous les sites d'entreposages doivent se conformer aux règlements du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs (ATF), d'OSHA ou de Ressources Naturelles Canada (RNCa).

**Matières incompatibles:**

éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Règles spéciales en matière d'emballage:

se conformer avec "USDOT" ou les règlements de Ressources Naturelles Canada (RNCAN)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**Limites d'exposition pour les travailleurs:**

Nitrate d'ammonium, Numéro CAS: 6484-52-2		
USA ACGIH (poussières nuisibles)	ACGIH TWA – TLV (mg/m ³)	10 mg/m ³ – Particule inhalable
USA OSHA (poussières nuisibles)	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³ – Respirable (particule)

Carburants, diesel, no.2. Numéro CAS:68476-34-6		
US ACGIH	ACGIH TWA -TLV	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Alberta	OEL TWA	100 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA	100 mg/m ³ (aérosol, inhalable, et vapeur)
Manitoba	OEL TWA	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Ontario	OEL TWA	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Saskatchewan	OEL STEL	150 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Saskatchewan	OEL TWA	100 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)

Granules d'aluminium. Numéro CAS: 7429-90-5		
USA ACGIH	ACGIH TWA	1 mg/m ³ (fraction respirable)
USA ACGIH	ACGIH catégorie	Non classifiable comme carcinogène humain
USA OSHA	OSHA PEL (TWA)	15 mg/m ³ (poussières totales), 5 mg/m ³ (fraction respirable)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	10 mg/m ³ (poussières totales), 5 mg/m ³ (poussières respirables)
Alberta	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières)
Colombie-Britannique	OEL TWA	1.0 mg/m ³ (respirable)
Manitoba	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction respirable)
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières métalliques)
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction respirable)



Nouvelle-Écosse	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction respirable)
Nunavut	OEL STEL	20 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	20 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	10 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	1 mg/m ³ (respirable)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction respirable)
Québec	VEMP	10 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	20 mg/m ³ (poussières)
Saskatchewan	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières)

Contrôles de l'exposition:**Contrôles techniques appropriés:**

ce produit doit être manipulé et utilisé uniquement sous de strictes conditions contrôlées. Des douches et des lave-yeux d'urgences devraient être disponibles à proximité de potentielles expositions.

Équipement de protection individuel:**Protection des mains:**

gants de protection résistants aux produits chimiques sont recommandés

Protection des yeux:

lunettes protectrices avec protection latérale ou lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires:

en cas d'irritation ou si recommandé à la suite d'une étude de risque, porter une protection respiratoire approuvée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques:**

Apparence: solide, petites sphères

Odeur: fioul (essence)

Seuil olfactif: non disponible

Densité de vapeur : non disponible

pH: non-pertinent

Point de fusion (nitrate d'ammonium): 165°C (330°F)

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition: non-disponible

Point d'éclair: non disponible

Taux d'évaporation: non-pertinent

Inflammabilité: non-disponible

Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité : non disponible

Pression de vapeur: non-disponible

Densité (en vrac): 0.75 – 0.95 g/cc (49 – 59 lb/pc)

Solubilité: soluble dans l'eau

Coefficient de séparation (n-octol/eau): non disponible

Température d'auto-inflammation: non disponible

Température de décomposition: >210°C (>410°F)



Viscosité: non-pertinent

Propriétés explosives: Dangers d'explosion en masse lorsqu'impliqué dans un incendie

Données sur l'explosion – Sensibilité au choc: pas sensible à un impact mécanique

Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique: pas sensible à la décharge statique

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité et stabilité chimique:	stable et non-réactif sous de conditions normales de transport, d'entreposage, de manipulation et d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses:	une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter:	flamme nue et température élevée.
Matières incompatibles:	éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs forts, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.
Produits dangereux de combustion:	aucun produit inhabituel de combustion n'est anticipé. Par contre, la fumée qui y sera générée sera toxique.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:	non-classifiée
Données DL50 et CL50:	non-disponibles
Corrosion/Irritation cutanée:	peut causer une irritation de la peau
Lésion/Irritation oculaire:	peut causer de graves irritations aux yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	non-classifiée
Mutagénicité des cellules germinales:	non-classifiée
Tératogénicité:	non-disponible
Carcinogénicité:	non-classifiée
Toxicité pour la reproduction:	non-classifiée
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :	non-classifiée
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée):	peut provoquer de la somnolence et des étourdissements
Risque d'aspiration:	non-classifié



**Symptômes/blessures
après inhalation :**

nocif si inhalé, provoque de la méthémoglobinémie. Les symptômes peuvent inclure : des maux de tête, des étourdissements, des nausées et des pertes de coordination.

**Symptômes/blessures après un
contact avec la peau:**

peut provoquer une légère irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure: des rougeurs, douleurs, enflures, démangeaisons, brûlures, assèchement et des dermatites. Peut provoquer des réactions plus sévères ou allergiques chez les individus prédisposés.

**Symptômes/blessures après un
contact avec les yeux:**

peut provoquer une irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure : des rougeurs, douleurs, enflures, démangeaisons, larmolements et une vision trouble.

**Symptômes/blessures après une
ingestion:**

sensation de brûlure. Maux abdominaux. Crampes abdominales. Vomissements. Ingérer du nitrate d'ammonium peut provoquer de la méthémoglobinémie.

Symptômes chroniques:

bien qu'aucun symptôme ne soit attendu sous de conditions normales, l'inhalation répétée ou prolongée peut causer de la méthémoglobinémie et endommager les voies respiratoires.

Données DL50 et CL50 (ingrédients):

Nitrate d'ammonium. Numéro CAS: 6484-52-2	
DL50 orale, rat	2,217 mg/kg du poids corporel
CL50 inhalation, rat	> 88.8 mg/l/4h

Carburants, diesel, no.2. Numéro CAS: 68476-34-6	
DL50 orale, rat	>5000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	>2000 mg/kg
CL50 inhalation, rat	1 - 5 mg/l/4h

Gomme de guar. Numéro CAS: 9000-30-0	
DL50 orale, rat	6,770 mg/kg

Carboxyméthylcellulose de sodium. Numéro CAS: 9004-32-4	
DL50 orale, rat	27,000 mg/kg
CL50 cutanée, lapin	> 2,000 mg/l/4h
CL50 inhalation, rat	> 5,800 mg/l/4h

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Non-disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



Contactez le fabricant ou CHEMTREC.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Austinite 15, VX-100, VX-101

Agence	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de danger	Codes étiquette	Groupe d'emballage	Polluant maritime	Autres
DOT (E.U.)	NA0331	Mélange nitrate-mazout d'ammonium contenant uniquement du nitrate d'ammonium prilled et du mazout	1.5D	1.5D		Non	GIU-112
TMD (Canada)	UN0331	Explosif de mine (de sautage) du type B	1.5D	1.5D		Non	--
IMDG (Maritime)	UN0331	Explosif de mine (de sautage) du type B	1.5D	1.5D		Non	EmS-No, Incendie: F-B Déversement: S-Y
IATA (Aérien)	Contacter le fabricant.						

Austinite WR Séries, Austinite HE séries

Agence	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de danger	Codes étiquette	Groupe d'emballage	Polluant maritime	Autres
DOT (E.U.)	UN0331	Explosif de mine (de sautage) du type B	1.5D	1.5D		Non	GIU-112
TMD (Canada)	UN0331	Explosif de mine (de sautage) du type B	1.5D	1.5D		Non	--
IMDG (Maritime)	UN0331	Explosif de mine (de sautage) du type B	1.5D	1.5D		Non	EmS-No, Incendie: F-B Déversement: S-Y
IATA (Aérien)	Contacter le fabricant.						

SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementation fédérale des États-Unis:

Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (EPCRA), a/k/a Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III

Loi régissant le contrôle des substances toxiques "Toxic Substances Control Act (TSCA)"
TSCA section 8



SARA section 311/312	Danger réactif Danger d'incendie Danger de relâche soudaine de pression Danger immédiat (grave) à la santé Danger retardé (chronique) à la santé
TSCA	Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire américain de la TSCA.

Règlementation canadienne:

Liste des substances domestiques (DSL)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Classification SIMDUT	Note: RNCAN réglemente les explosifs. Ils sont exclus de la classification SIMDUT.
DSL	Tous les ingrédients figurent sur la liste canadienne DLS

Nitrate d'ammonium. Numéro CAS 6484-52-2

Classification SIMDUT	Classe C – Matière comburante Classe D, Division 2, Subdivision B – Matière toxique engendrant d'autres effets toxiques.
-----------------------	---

SECTION 16: INFORMATION ADDITIONNELLE, INCLUANT LA DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Cette FDS a été préparée en conformité avec les exigences de la norme de divulgation de danger d'OSHA (29 CFR 1900.1200) et du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

FDS: P-3

Émission initiale: 06/01/2015

Dernière révision: 07/05/2016

Version: 7

Partie responsable de la préparation de ce document:

Austin Powder Company
Cleveland, OH 44122
216-464-2400

L'information qui figure aux présentes est basée sur les connaissances actuelles d'Austin Powder Company et se veut d'être une description du produit donnant uniquement les informations requises concernant la santé et la sécurité. Elle ne doit pas être interprétée comme garantissant une propriété spécifique du produit.